





Cofinancé par l'Union européenne



## CONTRAT DE FORMATION

V.2022-07-02

# CONTRAT DE FORMATION ENTRE L'ORGANISME DE FORMATION ET LE OU LA STAGIAIRE

#### Entre l'organisme de formation :

Raison sociale:	ADAPECO
Adresse:	ZAC du 14 Juillet – Rue Pierre et Marie Curie – 62223 ST LAURENT BLANGY

#### Représenté par :

Nom – Prénom:	Mr DESPREZ Jean-Marc
Qualité :	Directeur

D'une part,

#### Et le ou la stagiaire :

Nom – Prénom :	Menshiai Adiien
Adresse:	377 Rie clément ADER 19500 Douai
Tél:	06.41.56.59.47

D'autre part,

Le ou la stagiaire bénéficiant de l'action de formation professionnelle a le statut de « STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ».

Vu le Code du travail – 6<sup>ème</sup> partie – Livre III – Titre IV:

- articles L.6341-7 à L. 6341-9 (rémunération et frais de transport),
- articles L. 6343-1 à L. 6343-4 (conditions de travail),
- articles L. 6353-3 à L. 6353-7 (formation du contrat),

	- In the Strong Designation of the strong of
L'objet du présent contrat est de définir les mo	dalités de participation de la stagiaire ou du
stagiaire à la formation de :	
Titre Professionnel Concenteur Designer III	

Organisée par :

ADAPECO

#### 2-DEFINITION DE LA FORMATION

L'organisme de formation s'engage <u>avec le concours financier de la Région et du FSE s'il y a lieu</u> d'organiser et assurer la formation suivante :

TP CDUI

Conformément au contenu pédagogique présenté et conformément à la réglementation de la certification visée s'il y a lieu.

L'organisme de formation s'engage à ne demander <u>AUCUNE</u> participation financière au stagiaire ou à la stagiaire.

Gratuité totale pour les stagiaires pour la formation, les examens et aussi :

- Les équipements
- Les outillages
- La matière d'œuvre
- Le livret du ou de la stagiaire
- Les supports pédagogiques
- Les visites médicales obligatoires prévues au code du travail, ainsi que les visites médicales obligatoires prévues dans le domaine du Transport

Le coût de la formation représente pour le financeur :

9059,50 €

### 3 - NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

L'action formation a pour objectifs(s) :

Acquérir les compétences, savoirs et savoirs-être nécessaires à l'obtention du diplôme pour devenir un professionnel CDUI.

- Élaborer le design graphique d'un outil de communication numérique
- Réaliser un outil de communication numérique
- Contribuer à la gestion et au suivi d'un projet de communication numérique

-	☑ Présentiel en groupe ☐ Présentiel individuel ☑ FOAD		
-			
	Le programme de l'action de formation lui sera également remis.  L'Organisme de formation informe et permet à la stagiaire ou au stagiaire de s'inscrire, s'il y a lieu, la certification visée ou à une procédure de validation d'acquis.		
	4 – LE NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES		
Fr.	Afin de suivre au mieux l'action de formation précitée, l'organisme de formation vérifie les prérequis à l'entrée en formation et informe le ou la stagiaire du niveau requis.		
	5 – L'ORGANISATION DE L'ACTION DE	FORMATION	
	L'action de formation aura lieu:		
	Du: 28/02/2023	Au :26/01/2024	
	La formation se déroulera :		
	Adresse du lieu de formation :		
-	ADAPECO – 133 RUE SAINT THOMAS - DOUAI		
Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes :			
	Moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre :		
	Formation théorique et pratique Méthode pédagogique interactive - participative Plateau technique équipé (tableau blanc, outils informatiques)		
	Modalités de contrôles des connaissances :  QCM / Mises en situation pratique au moins une fois par semaine		
_	Noms, qualité et diplômes des intervenant(e)s		

Cette formation se réalisera en : (cocher la ou les modalités)

### Un parcours personnalisé est proposé au stagiaire ou à la stagiaire suivant les modalités suivantes :

Résultat du positionnement pédagogique	Positionnement validé en commission de concertation suite à la RIC avec tests et entretien préalable
Heures en centre	1267
Heures en entreprise (s'il y a lieu)	245

L'organisme de formation assure un suivi régulier et personnalisé de la progression pédagogique du stagiaire ou de la stagiaire.

Un emploi du temps lui est remis.

#### 6 - LES OBLIGATIONS DES DEUX PARTIES

M., Mme Kenshai falle

Confirme vouloir suivre l'action de formation précitée.

Le (les) objectif(s) poursuivi(s) par le ou la stagiaire par le biais de cette formation :

#### Cf. Paragraphe 3

La Région mobilise des fonds publics pour financer la formation des stagiaires, leur permettre d'améliorer leurs compétences et améliorer leurs possibilités de trouver un emploi. Il est donc de l'intérêt du stagiaire ou de la stagiaire de s'investir et d'être assidu(e) pour la réussite de cette formation.

Ces financements publics impliquent que la Région puisse évaluer la formation financée. C'est pourquoi, les stagiaires doivent s'engager à utiliser les outils fournis par la Région notamment « NIVO Hauts-de-France » afin de permettre à la Région d'analyser l'efficacité de la formation. Les stagiaires doivent également s'engager à répondre à l'enquête insertion qui a lieu 6 mois après la sortie de formation. Cette enquête permet de vérifier la réussite des recherches d'emploi liées à la formation.

L'ensemble de ces données doit permettre d'améliorer la qualité mais aussi de disposer d'une cartographie des sorties dans l'emploi suite à une formation financée par la Région.

### Le ou la stagiaire s'engage à :

- 1 Suivre la formation citée avec assiduité et à respecter l'emploi du temps.
- Prévenir de ses éventuelles absences.
- Signer la fiche d'émargement.
- Réaliser le cas échéant les périodes prévues en entreprise.
- Se conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation et de l'(les) entreprise(s) d'accueil.
- Fournir un travail personnel selon l'ou (les) objectif(s) négocié(s).
- Participer aux évaluations et examens qui seront proposés en cours et /ou à la fin de l'action de formation.
- Répondre à l'enquête effectuée en fin de formation et 6 mois après celle-ci.

## L'organisme de formation s'engage conformément au CCTP à :

- Prendre en compte l'expression des personnes en formation
- Adapter ses contenus de formation en fonction des acquis antérieurs des stagiaires
- Mettre à disposition un centre de ressource.

En cas de FOAD (Formation ouverte et/ou à distance), celle-ci sera applicable selon la circulaire DGEFP du 20 juillet 2001 avec l'établissement par l'organisme d'un Protocole Individuel de Formation.

# 7 - INFORMATION SUR L'INDEMNISATION, LA COUVERTURE SOCIALE DU STAGIAIRE OU DE LA STAGIAIRE ET LES AIDES DE LA RÉGION

Les stagiaires accueillis dans des formations agréées par la Région peuvent prétendre soit à une indemnisation versée par Pôle Emploi, soit à l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle versée par la Région (via l'Agence de Services et de Paiement - ASP) dans les canditions prévues au titre IV chapitre 1<sup>er</sup> (article L 6341-1 et suivants) du Code du Travail pour le volume d'heures stagiaires total (centre et entreprise) de l'action de formation. Au-delà de ce volume d'heures total, le versement de l'indemnisation est interrompu.

Par ailleurs, la Région assure la prise en charge de la protection sociale « accident du travail et maladie professionnelle » des stagiaires en formation et par conséquent se substitue à l'Etat dans les conditions prévues au titre IV chapitre 2 (article L 6342-1 et suivants) du Code du Travail.

L'organisme de formation s'engage à informer les stagiaires des conditions de prise en charge par la Région telles que définies ci-dessus et à constituer les dossiers correspondants.

L'organisme de formation doit assurer la liaison entre le ou la stagiaire et l'ASP ou la Région. L'ASP est chargé du paiement et du traitement des dossiers susmentionnés.

La Région Hauts-de-France a mis en place des aides pour ses habitants. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces aides sur le site des Hauts-de-France : <a href="https://guide-aides.hautsdefrance.fr/">https://guide-aides.hautsdefrance.fr/</a> Vous avez aussi la possibilité de vous rendre dans une antenne de la Région ou de contacter le numéro veri dédié que vous retrouverez sur le site internet ci-dessus.

# 8 - CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de sa mission de financement de la formation professionnelle (Article L6121-1 du code du travail), la Région recueille des informations à caractère personnel concernant les stagiaires. L'organisme de formation collecte ces données dans son rôle de sous-traitant de la Région. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des parcours de formation et à l'élaboration de statistiques non nominatives. Les destinataires des données sont les services de la direction de la formation professionnelle de la Région Hauts-de-France, l'organisme dans lequel le ou la stagiaire suit sa formation mais aussi l'Union Européenne, Pôle Emploi, l'Agence de Services et de Paiement, la Caisse des Dépôts et Consignations (pour le compte personnel de formation) et les organismes chargés par la Région Hauts-de-France d'une mission d'évaluation.

Conformément à l'article R6316-1 du code du travail sur la qualité de l'offre de formation, les données recueillies seront également utilisées de façon anonyme, à des fins de suivi et d'évaluation de la qualité de l'offre de formation financée par la Région.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à la direction de la formation professionnelle de la Région Hauts-de-France : dpo-fp@hautsdefrance.fr

Les données concernant la rémunération des stagiaires ne peuvent pas être effacées immédiatement.

- En effet, dans le cadre de son rôle d'employeur, la Région doit conserver les données de paie pendant 5 ans. Article L3243-4 et R1221-26 du code du travail.

Les données concernant le ou les parcours de formation sont soumises aux contrôles effectués par le Fonds Social Européen (FSE) qui oblige la Région à conserver les données des stagiaires pour une durée de 10 ans en conformité de l'article 17.3.b du Règlement (UE) 2016/679.

Contacts:

 Pour les questions concernant les activités de traitement des données mises en œuvre par la Région Hauts-de-France, veuillez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France www.hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes.

• Pour les questions concernant les activités de traitement des données mises en œuvre par l'organisme de formation, veuillez contacter :

contact@adapeco.com

#### 9 - REAMENAGEMENT ET RUPTURE DE CONTRAT

En cas d'abandon du stage sans motif légitime, de non présentation à l'examen ou de renvoi pour faute lourde, il pourra être demandé au stagiaire ou à la stagiaire de rembourser auprès de l'organisme payeur l'ensemble des indemnisations perçues.

En aucun cas, l'organisme de formation ne pourra lui demander un remboursement concernant le fonctionnement de l'action.

Le ou la stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours, à partir de la date de signature du présent contrat pour faire valoir sa rétractation par lettre recommandée avec avis de réception.

Passé ce délai, ce contrat peut faire l'objet, avec l'accord des deux parties, d'une suspension, d'ajustements ou de modifications pour des raisons majeures.

Il peut être résilié par l'organisme de formation dans le cas où le ou la stagiaire ne respecte pas ses engagements.

Fait à Douci En 2 exemplaires Le 29/07/2023

L'organisme de Formation (cachet, signature, fonction)

Rue P et M CURIE - ZAC 14 Juillet 62223 SAINT (AURENT BLANGY Té) 03 2) 58 43 44 Email : secretariat@adepeco.com SIRET 794 576 991 000 44

DESPREZ Jean-Marc - Directeur

Signature du ou de la stagiaire (nom prénom) Précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et a approuvé

Menshai Adrie

Une copie du contrat signé doit être remise au stagiaire ou à la stagiaire au début de l'action.

Document à conserver par l'organisme de formation et à remettre à la Région sur simple demande.